

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 11 Décembre 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël - Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël - M. GIROUD Jean-Claude - Mme SURAUD Rose-Marie - Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - M. SOULAINÉ Guy - Mme JUTARD Marinette - M. SAUVAGE Eric (arrivé à 20h00 à la fin de la réunion après les délibérations).

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël
- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène

ABSENTS : Mme RASPIENGEAS Laëtitia - M. GUILLON Sébastien - Mme TEIXEIRA Andréia - M. FLEURY Bastien

SOMMAIRE

<i>Election des secrétaires de séance</i>	1
<i>Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2019</i>	1
<i>Choix de l'entreprise menuiseries pour les travaux d'agrandissement de la salle socio-culturelle (délibération n°2019-0147)</i>	2
<i>Choix des assurances bâtiments, véhicules et protection juridique suite à appels d'offres (délibération n°2019-0148)</i>	2
<i>Ouverture de crédits pour les travaux de la boulangerie (délibération n°2019-0149)</i>	2
<i>Emprunt pour les travaux de la boulangerie (délibération n°2019-0150)</i>	3
<i>Décision modificative n° 1 Budget Lotissement (délibération n°2019-0151)</i>	3
<i>Questions diverses</i>	4

Election des secrétaires de séance

Mme ROBIN Hélène et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élues secrétaires de séance.

A ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1 Budget Lotissement

Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2019

L'approbation du procès-verbal du 4 décembre sera représentée à la prochaine réunion du Conseil Municipal, ce dernier n'ayant pas été envoyé aux membres du Conseil Municipal.

Choix de l'entreprise menuiseries pour les travaux d'agrandissement de la salle socio-culturelle (délibération n°2019-0147)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise A.F DECOTIGNIE de Liez (Vendée) a fait une offre pour les travaux de menuiserie, lot n° 2, de l'agrandissement de la salle socio-culturelle pour un montant de 41.782,85 € H.T. (soit 50.139,42 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE à l'unanimité, l'entreprise ci-dessus pour le lot 2, relatif à la réalisation des travaux de menuiserie de l'agrandissement de la salle socio-culturelle et MANDATE Monsieur le Maire pour le lancement des travaux.

Choix des assurances bâtiments, véhicules et protection juridique suite à appels d'offres (délibération n°2019-0148)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues, suite à une procédure adaptée, pour les assurances bâtiments/dommages aux biens/Responsabilité civile, véhicules et protection juridique.

3 compagnies d'assurances ont répondu : GROUPAMA Centre Atlantique, SMACL Assurances et le cabinet PILLOT.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer pour une durée de 4 années:

- Le lot n° 1 (Bâtiments/dommages aux biens/responsabilité civile) à GROUPAMA Centre Atlantique pour un montant de 6.286,60 € par an.
- Le lot n° 2 (Véhicules) à SMACL Assurances pour un montant de 2.959,26 € par an.
- Le lot n° 3 (Protection juridique/Défense pénale agents et élus) à SMACL Assurances pour un montant de 84,48 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter les contrats ci-dessus pour une durée de 4 années et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces correspondantes à ces contrats.

Ouverture de crédits pour les travaux de la boulangerie (délibération n°2019-0149)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'opération travaux de la boulangerie, une ouverture de crédits s'impose afin de pouvoir régler les entreprises dès le début de l'année avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
2313 - op 60		404 650,97 €		
1321 (DETR + leader)				128 000,00 €
1322 (Région)				62 145,17 €
1641 (Emprunt)				214 505,80 €
TOTAL		404 650 ,97 €		404 650,97 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement :

Travaux : 396 093,11 € TTC (RAR)

Médialex : 2 804,26 € TTC (payé en 2019)

Maîtrise d'œuvre : 32 640,00 € TTC (payé en 2019 + RAR)
 Etude géotechnique : 7 320,00 € TTC (payé en 2019)
 Acquisition bâtiment : 10 000,00 € TTC (payé en 2018)
 Démolition bâtiment : 19 185,60 € TTC (payé en 2018)
 Mission SPS : 2 100,00 € TTC (payé en 2019 + RAR)
 Contrôle technique : 3 693,60 € TTC (payé en 2019 + RAR)
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : 473 836,57 € TTC

RECETTES :

FCTVA (16,404%) : 77 728,15 €
 Contrat Région Territoire : 62 145,17 €
 Leader : 32 000,00 €
 DETR : 96 000,00 €
 Emprunt : 205 963,25 € arrondi à 206 000,00 €

Certaines dépenses ont déjà été mandatées sur le budget principal en 2018 et 2019.
 Le budget 2019 comprenait déjà un montant budgété au 2313 op. 60 de 40 000,00 €
 77 728,15 € de FCTVA seront récupérés au total d'ici 2021. Le montant de l'emprunt s'élève donc à 206 000,00 €.

Emprunt pour les travaux de la boulangerie (délibération n°2019-0150)

Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 organismes ont répondu à la demande d'un prêt de 206.000 € pour financer les travaux de la boulangerie :

- Crédit Agricole Atlantique Vendée : prêt sur 20 ans avec un taux de 0,89 % et une échéance constante trimestrielle de 2.813,83 € et 250,00 € de frais de dossier.
- Crédit Mutuel : prêt sur 20 ans avec un taux de 1,06 % et une échéance constante trimestrielle de 2.860,98 € et 206,00 € de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE un emprunt d'un montant de 206.000,00 €, d'une durée de 20 ans, à un taux fixe de 0.89 % avec une périodicité trimestrielle. Le montant de l'échéance trimestrielle est de 2.813,83 €. Le montant des frais de dossier s'élève à 250,00 €

La COMMUNE de L'ILE D'ELLE s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Les fonds seront versés à L'EMPRUNTEUR par virement à la Trésorerie de CHAILLE LES MARAIS

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Décision modificative n° 1 Budget Lotissement (délibération n°2019-0151)

Monsieur le Maire rappelle que, suite au remboursement anticipé du prêt n°15519 39353 00020019314 au crédit mutuel au taux de 4,75% et au rachat du prêt par la Banque Postale au taux de 0,55%, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la décision modificative ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
1641				29 365,52 €
1641		28488.97€		
66111		876,55 €		

TOTAL		29 365,52 €		29 365,52 €
-------	--	-------------	--	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative du budget lotissement.

Questions diverses

- Monsieur GIROUD Jean-Claude précise que l'élaboration du site internet avance. Il va envoyer les pages pour corrections aux membres de la commission. La prochaine réunion de commission internet aura lieu jeudi 9 janvier à 15h.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de vœux aura lieu vendredi 17 janvier à 19h au foyer rural
- Monsieur le Maire rappelle que les vœux avec le personnel communal aura lieu vendredi 20 décembre à 19h à la salle Picasso.
- Mme JUTARD Marinette expose l'objet de la réunion du 12 décembre à Luçon relative à la rénovation de la ligne ferroviaire Nantes – La Rochelle.

Levée de la séance : 20h15